

## Rapport de la réunion auprès du Chef de Service MI

Date : 25 mars 2026 - Lieu : Salle Steve Jobs - Dôme

### Participants Direction MI :

M. Pascal Poncin, Chef du Service MI

M. Antoine Schiltz, Adjoint au Chef de Service et M. Tiago Da Silva Ribeiro

### Représentation syndicale FNCTTFEL / Landesverband de l'OGBL :

M. Manuel Thiry

M. Christian Federspil

M. Rui de Sousa

## Remarques préliminaires

Les délégués font un partage sécurité de la situation du chemin d'accès qui pose un problème. Une réunion sera organisée avec les responsables et les délégués pour trouver une solution. Cette réunion a eu lieu le lundi 30 mars sur place.

Le chef de service informe qu'il fait des visites auprès des équipes pour organiser des workshops dans les différentes équipes. Trois piliers : 0 accident ; rigueur opérationnelle ; signalement précurseur

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Échange d'informations

Le Chef de Service informe qu'un projet prévoit l'intégration de l'équipe ETCS dans les équipes signalisation. L'idée est que la mise en œuvre du projet « ETCS » est terminée et que la maintenance serait mieux effectuée par les équipes S.

## Réponses aux questions

### 1. Bâtiments

#### Question :

Selon les informations récoltées par les délégués du personnel au sujet du projet de construction du nouveau bâtiment MI, il semble que bon nombre de problèmes aient surgi, suscitant des interrogations et surtout des solutions concrètes :

#### Réponse :

Le Chef de Service informe que Mme Laurele Malget a établi une liste avec les doléances. Les points non acceptables doivent être communiqués aux responsables.

Il veut aussi examiner toutes les doléances et trouver une solution pour chacune d'entre elles.

- Stock déchargement : deux options, stockage externe, zone de tri ; seront revues avec l'architecte.
- Un parking pour 40 voitures de service est prévu malgré 100 voitures de service sur place. Vingt-six places réservées pour des voitures de service à la gare de Hollerich. Les délégués soulignent que les voitures de service doivent absolument rester sur le site sans aucune convenance.
- Comme station de lavage, un caillebotis sera prévu avec un nettoyeur haute pression.

Les délégués remettent en question le projet lui-même. Il aurait fallu mettre en place un comité de suivi afin de trouver des solutions en collaboration avec tous les décideurs du projet. Le Chef de Service souhaite analyser la situation afin de trouver des solutions.

**Question :**

Quel est l'état de l'avancement de la nouvelle baraque MI-E-A et MI-E-MO ? De plus, les agents du MI-E-EC logent dans un bureau prévu pour 4 personnes. Ils y doivent réchauffer leurs gamelles, planifier les travaux, vérifier les documents, etc. Pendant les heures de pointe, une trentaine de personnes seraient présentes au bureau, cette situation est inacceptable pour les délégués du personnel. Est-ce que les états des lieux effectués par MI-EMB-CEAT ont été effectués et qu'est-ce qu'ils prévoient comme amélioration ?

**Réponse :**

Un état des lieux a été fait la semaine précédant la réunion d'aujourd'hui.

Suite à un malentendu, la commande des conteneurs destinés aux services MI-E-MO et MI-E-A a été bloquée à la mi-décembre. Le Chef de Service assure que la commande a été relancée et que les conteneurs en question seront installés très bientôt.

Pour le service MI-E-EC une solution interne sera élaborée avec tous les agents concernés.

**Question :**

Qu'est-ce qui est prévu pour les équipes concernées par le chantier au boulevard de Hollerich (S21, B21, etc.) ?

**Réponse :**

- La Brigade 21 logera au bâtiment anciennement occupé par « Maquet soudage ».
- L'équipe BGT-EM logera dans les nouveaux conteneurs installés dès qu'ils sont agréés.
- L'équipe BGT-BAT logera dans les conteneurs actuellement occupés par S21.

## 2. Tableau de suivi

**Question :**

Dans le passé une liste des points traités lors des réunions auprès du Chef de Service existait.

**Réponse :**

Une liste existe et est accessible pour les délégués, le lien sera mis sur le PV des réunions.

## 3. Voie d'accès MI-E

**Question :**

Le chemin d'accès pour le site de l'Unité Énergie est dans un état horrible. Des voitures auraient été endommagées à plusieurs reprises. Les voies d'accès seraient parfois même complètement bloquées par des bus stationnés (sans conducteurs). De plus, des excavatrices sont en fonctionnement et des employés de l'entreprise circulent entre celles-ci. Cette situation inacceptable n'a miraculeusement pas causé de blessures ni d'accidents graves.

**Réponse :**

Le Tarmac sera refait, à voir pour un nouvel itinéraire. Une réunion a eu lieu lundi 30 mars sur place.

## 4. Chauffeur de poids lourds

**Question :**

Les délégués du personnel souhaitent aborder la situation d'un agent de la carrière I, filière courte, qui exerce la fonction de chauffeur de poids lourds. Dans le passé, notamment au BGT, ce type de fonction donnait droit à une prime de conduite. Aujourd'hui, les chauffeurs de poids lourds sont embauchés dans la carrière A, ce qui montre bien que cette fonction comporte un certain nombre de responsabilités.

- Dans ce contexte, les délégués estiment qu'une révision de ce profil devrait être envisagée.
- Comment est-ce que le Service MI justifie qu'un agent qui exerce effectivement la fonction de chauffeur de poids lourds ne bénéficie pas d'une prime de conduite ?
- Ne serait-il pas possible de revoir cette situation afin que cet agent puisse bénéficier de la prime liée à la fonction qu'il exerce réellement ?

**Réponse :**

Une prime pour le chauffeur en question sera mise en place.

## 5. IG15

**Question :**

Les délégués demandent quand la mise en vigueur de la nouvelle I.G. 15 est prévue ?

**Réponse :**

La date de mise en vigueur sera le 1<sup>er</sup> avril 2026.

## 6. Modification de dernière minute du planning

**Question :**

Lorsqu'une modification de dernière minute du planning est effectuée, des heures de « décalage » sont normalement créditées au travailleur. Toutefois, celles-ci où les heures supplémentaires de la période sont perdues si, à la fin du mois (période de référence), le minimum de 160 heures n'est pas atteint. Étant donné que le travailleur accepte volontairement ce changement de planning, est-ce que le service ne pense pas que cette règle est désavantageuse et qu'il serait justifié de maintenir les heures de décalage dans ce cas ?

**Réponse :**

Le chef de service donne son accord pour récompenser les heures en question. Un groupe de travail sera mis en place pour trouver une solution. Les délégués ont salué cette décision.

## 7. Pointage

**Question :**

- Les délégués du personnel veulent faire le point sur le projet pilote et la phase d'essai.
- Est-ce que la phase pilote a déjà débuté ?
- Pour combien de temps cette phase pilote sera-t-elle maintenue ?
- Quelle est la suite envisagée ?

**Réponse :**

La version V2 sera disponible dans 5 mois. L'application sera activée dans les semaines à venir pour les chefs d'équipe qui se porteront volontaires. De même l'application mobile sera mise en place.

Les délégués regrettent que le document promis ne soit pas prêt avant le début de la phase d'essai et que celle-ci débute donc sans les dispositions nécessaires. Ils surveilleront de près le respect des dispositions légales et,

si nécessaire, prendront immédiatement toute mesure appropriée.

## 8. Gestion de documentation

**Question :**

Les délégués souhaitent soumettre une proposition d'amélioration concernant la situation suivante : Par le passé, il est arrivé que des documents périmés (ASS, ATRA, etc.) soient utilisés sur les chantiers. Cela s'explique par le fait que ces documents ont été renouvelés ou mis à jour en cours de période de validité. Or, lorsqu'un document est valable pour une durée de trois mois, il n'est malheureusement pas courant ni réaliste de vérifier chaque jour s'il a fait l'objet d'une mise à jour. Dans ce contexte, est-ce que le Service MI peut proposer une amélioration de la procédure d'information afin de garantir que les versions actualisées des documents soient communiquées de manière claire et systématique aux équipes concernées ?

**Réponse :**

Le Chef de Service a pris connaissance et va essayer de trouver une amélioration.

## 9. CSS

**Question :**

Les délégués du personnel désirent prendre connaissance de l'état d'avancement de l'intégration du CSS au sein de l'unité Énergie ? A-t-elle déjà été finalisée ?

**Réponse :**

Le chef de l'unité s'est présenté au CSS pour communiquer les changements.

## 10. EPI

**Question :**

Lors des formations EPI relatives au travail en hauteur (escalade), il a été précisé qu'avant le début de tout travail en hauteur, un plan de sauvetage doit obligatoirement être établi. Ce plan doit être élaboré par l'employeur ou par son délégué, conformément à la recommandation R19 de l'AAA.

Dans ce contexte, les délégués du personnel souhaitent savoir si un tel plan de sauvetage existe pour les travaux effectués au sein du Service MI.

Par ailleurs, la recommandation R19 prévoit également la vérification des points d'ancrage. Les délégués du personnel souhaitent également connaître l'état d'avancement d'une éventuelle solution définie en collaboration avec l'autorité compétente.

Les délégués du personnel ayant suivi la formation EPI se tiennent bien entendu à disposition pour apporter leur soutien, si nécessaire, dans l'élaboration ou la mise en place d'un tel plan.

**Réponse :**

- Point ancrage pas de nouvelle concernant ce problème.
- L'IS 253 est en vigueur et apporte un peu plus de clarté.
- Le travailleur désigné a créé un groupe de travail qui propose un document.

## 11. Réorganisation des circonscriptions S

**Question :**

Suite aux informations récoltées par les délégués du personnel, il semble que des démarches auraient été entreprises pour une réorganisation des circonscriptions S. Ces informations peuvent-elles être confirmées par les responsables MI ? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons et l'état d'avancement de cette réorganisation ?

**Réponse :**

Le chef du district a été sollicité au sujet d'une réorganisation. Une première solution envisagée pour les équipes d'Esch prévoit que les équipes B33, S33 et S34 emménagent dans un nouveau bâtiment commun situé non loin de Belval. Ainsi, il n'y aura plus qu'une seule équipe à Belval à l'avenir. Les deux postes PARP seront toutefois maintenus. Par ailleurs, les autres services ont également été visités dans une optique d'amélioration.

## Clôture de la séance

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.



▶ Rapport - Scan me!



▶ Devenir membre - Scan me!

### Les délégués du personnel du Service MI du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband



Christian Federspil  
Delegierter



Manuel Thiry  
Delegierter



Rui De Sousa Azevedo  
Delegierter



Steven Di Bernardo  
Ersatzdelegierter



Celso Da Silva Alves  
Ersatzdelegierter



Steve Decker  
Ersatzdelegierter